

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du boucllement du crédit de préétude de 120 000 francs et du crédit de construction de 1 591 340 francs destinés à la transformation de l'aile Eynard de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), située promenade des Bastions, rue de Candolle 5.

Rapporteure: M^{me} Marie Vanek.

La commission s'est réunie le 9 janvier 2002, sous la présidence de M. André Kaplun, pour traiter cet objet. Lors de cette séance, elle a auditionné et bénéficié des explications de M. Alain Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe au département municipal des affaires culturelles, ainsi que de M. Guy Vernert, architecte, et de M^{me} Alda Jacques-Karlen, adjointe technique.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Arlette Mbarga; la rapporteure l'en remercie.

1. Les travaux réalisés à la BPU

La proposition PR-148 présente au Conseil municipal le décompte final du crédit de préétude (120 000 francs) et du crédit de construction (1 591 340 francs), d'un montant total de 1 711 340 francs, destinés à la transformation de l'aile Eynard de la BPU, dont le gestionnaire est le Service d'architecture du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Suite à la libération de locaux occupés par l'Université et par l'Institut d'histoire de la Réformation, la BPU a pu, dans le cadre de ce crédit, d'une part, réaménager entièrement le département des manuscrits en permettant notamment d'offrir au public la salle Senebier, destinée à la consultation des manuscrits et qui a été totalement réaménagée et, d'autre part, regrouper tout le personnel de ce même département.

Une nouvelle salle de travail a en outre été créée, la salle Bonivard, qui autorise en particulier le travail sur les lecteurs-reproducteurs de micro-formes.

Au rez-de-chaussée, la BPU a pu ouvrir une salle de libre accès où les lecteurs peuvent consulter librement les livres, qui sont organisés selon une classifi-

cation systématique (Dewey), et emprunter immédiatement les ouvrages qui leur conviennent. Ce mode de travail, employé dans toutes les bibliothèques modernes, manquait cruellement à la BPU.

Le directeur de la BPU, M. Jacquesson, nous a confirmé que les nouveaux locaux réaménagés ont été très bien accueillis par leurs utilisateurs(trices).

La salle Saussure (libre accès) réalise désormais 16% du total des prêts de la bibliothèque et comporte aujourd'hui 25 000 ouvrages, nombre qui sera encore accru pour atteindre l'objectif visé à terme de 40 000 ouvrages. Il s'agit d'ouvrages récents, généralement édités après 1990. Tous les domaines sont représentés avec un accent sur la littérature, l'histoire, les sciences sociales et la philosophie.

Quant aux chercheurs(euses) qui travaillent sur les manuscrits de la BPU, ils disposent dorénavant d'une des salles les plus agréables de la bibliothèque, conforme aux exigences des méthodes de travail modernes et permettant notamment l'utilisation d'ordinateurs portables personnels.

M. Verneret, architecte, nous a également indiqué lors de cette audition que, dans le cadre du crédit voté, on a pu aménager des accès pour handicapé(e)s, qui faisaient encore défaut à la BPU.

2. Boucllement du compte sans demande de crédit supplémentaire

Le tableau ci-dessous rend compte du boucllement qui nous est proposé au premier article du projet d'arrêté:

	Fr. TTC	Fr. TTC
– Crédit de préétude, selon la proposition de crédit N° 259, votée par le Conseil municipal le 15 février 1994	120 000,00	
– Crédit de construction, selon la proposition de crédit N° 165, votée par le Conseil municipal le 13 mai 1997	<u>1 591 340,00</u>	
Total des crédits votés		1 711 340,00
– Dépenses pour travaux	1 645 410,08	
<u>A déduire:</u>		
– Subventions fédérales	<u>– 456 050,00</u>	
Total		<u>1 189 360,00</u>
Disponible		521 979,92

L'indexation selon l'indice genevois des prix de la construction de logements est négative, elle représente un montant de 6 803,70 francs. Les hausses contractuelles, également comprises dans les dépenses, sont de 2774,55 francs.

On peut donc constater qu'entre les crédits votés et les dépenses effectives ce bouclage comporte un solde positif de 65 929,92 francs et ne présente aucun dépassement par rapport au budget voté.

Mais, en outre, cette opération a bénéficié d'une subvention fédérale allouée par l'Office fédéral de l'enseignement et de la science (OFES) de 456 050 francs, octroyée dans le cadre de la loi fédérale d'aide aux universités (LAU). Cette aide a été transmise à la Ville de Genève pour la BPU par l'intermédiaire de l'Etat de Genève (Département de l'instruction publique). C'est la première fois que ce type de subvention est alloué à la BPU.

Cette subvention doit donc évidemment être imputée sur le décompte final de ce bouclage. Le solde disponible se monte donc finalement à 521 979,92 francs.

Afin de valoriser la subvention fédérale allouée par l'OFES et de matérialiser le fait que celle-ci a effectivement été utilisée pour la BPU, le Conseil administratif, suivi par la commission unanime, propose d'affecter cette somme au projet de rétroconversion des anciens fichiers de la BPU. Cela en référence à l'objet inscrit au 19^e programme d'investissements quadriennal, sous le numéro 41.22, pour un montant de 500 000 francs.

Il s'agit de la saisie informatique de fichiers manuels de la BPU rajoutés et complétés au fil du temps et qui doivent évidemment être transférés sur support informatique. Cette proposition fait l'objet du deuxième article de l'arrêté qui nous est soumis et qui propose la réaffectation à cette fin du montant disponible résultant du présent bouclage, cela tout en précisant que cette dépense fera l'objet d'une demande de crédit ad hoc, qui sera étudiée pour elle-même (proposition PR-149).

Il a été précisé explicitement, au cours des travaux de la commission, que le vote de ce deuxième article ne valait d'aucune manière acceptation tacite ou anticipée du crédit en question.

3. **Vote**

Arrivée au terme de l'examen de la proposition PR-148, la commission des finances vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, par 13 oui (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 3 L, 2 R) et 1 abstention (1 DC), d'accepter l'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Approuve le bouclement du compte relatif au crédit de pré-étude de 120 000 francs, proposition N° 259, votée le 15 février 1994, ainsi qu'au crédit de construction de 1 591 340 francs, proposition N° 165, votée le 13 mai 1997, destinés à la transformation de l'aile Eynard de la BPU et qui présente un solde positif de 521 979,92 francs.

Art. 2. – Propose de réaffecter la somme disponible mentionnée à l'article premier, soit 521 979,92 francs, à la poursuite de la rétroconversion des anciens fichiers de la BPU prévue sous le numéro 41.22 du 19^e programme d'investissements quadriennal et qui fera l'objet d'une proposition de demande de crédit ad hoc.